

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019
DELIBERATION N° 51

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h36.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS (à partir de 17h44 et jusqu'à 22h14), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, M. AGUERRE (jusqu'à 21h56), M. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 20h34), M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 18h23), M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE (jusqu'à 21h44), Mme LARRE (à partir de 18h00), MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (jusqu'à 23h00), BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Le Maire

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par M. SOROSTE (jusqu'à 17h44 et à partir de 22h14) ; M. AGUERRE par Mme CASTEL (à partir de 21h56) ; Mme LANGLOIS par M. ESMIEU ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (jusqu'à 20h34) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par M. DAUBISSE (jusqu'à 18h23) ; Mme TAIEB par M. MASSONDE ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. DAUBISSE par M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 21h44) ; Mme LARRE par M. PARRILLA-ETCHART (jusqu'à 18h00) ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 23h00) ; Mme CAPDEVIELLE par M. PALLAS ; M. ETCHETO par M. ARTIAGA (à partir de 23h00).

Absentes : Mme JUZAN, Mme PICARD-FELICES (à partir de 23h00, à compter de la délibération 41).

Secrétaire : M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Millet-Barbé,

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE – Réponses de la Ville de Bayonne à l'appel à projets 2019 lancé par le GIP-DSU concernant les projets menés par la Ville de Bayonne dans les quartiers en géographie prioritaire

Le contrat de ville de l'Agglomération Pays basque signé par les partenaires de la politique de la Ville (collectivités, Etat, Education Nationale, CAF, etc) le 25 septembre 2015 pour la période 2015-2020 définit une stratégie de cohésion sociale, économique et urbaine en faveur des quartiers prioritaires de Bayonne.

Dans ce contrat de ville, un plan d'action a été établi à partir duquel le GIP-DSU de l'agglomération bayonnaise a formalisé un appel à projets. Celui-ci doit permettre aux acteurs du territoire, associations et collectivités, de s'inscrire dans la stratégie de développement territorial dans laquelle les signataires du contrat de ville se sont engagés.

Comme le contrat de ville 2015-2020, cet appel à projets lancé par le GIP-DSU se décline autour de 3 piliers :

- la cohésion sociale,
- le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- le développement de l'activité économique et l'emploi,

lesquels prennent également en compte trois orientations transversales qui sont :

- l'égalité entre les femmes et les hommes,
- l'intégration de la jeunesse,
- la lutte contre les discriminations.

Le GIP-DSU a donc arrêté des priorités d'actions, en vue de soutenir financièrement et méthodologiquement des projets déposés par des opérateurs, dont la Ville, qui devront cibler les territoires prioritaires et bénéficier directement aux habitants de ces quartiers.

Il est proposé de solliciter des subventions dans le cadre de l'appel à projets du GIP-DSU pour un montant de 20 450 €, ainsi détaillé :

Opérateur Ville de Bayonne (Direction de la Culture)

- Semaine de la diversité 2019	12 500 €
- Dimanches en musique 2019-2020	2 650 €

Opérateur : Ville de Bayonne (Direction de l'Enfance de la Jeunesse et de l'Education – projet réussite éducative)

- Echanges de pratiques entre acteurs du réseau de réussite éducative	1 500 €
- Les espaces parents des écoles du REP 2019-2020	1 900 €
- promotion et valorisation des écoles du REP pour les familles d'enfants de moins de 3 ans 2019 -2020	1 900 €

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les demandes de subventions détaillées ci-dessus, dans le cadre de l'appel à projets du GIP DSU et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à venir, relatives aux subventions attribuées par le conseil d'administration du GIP-DSU à la Ville de Bayonne.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne